



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

finances

Question écrite n° 15384

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la proposition formulée dans le manifeste de l'association des administrateurs territoriaux de France intitulé « 80 propositions sur la gouvernance, les compétences et les finances territoriales » consistant à créer une IFER sur les sociétés d'autoroutes. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

La proposition formulée dans le manifeste des administrateurs territoriaux de France, visant à créer une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sur les sociétés d'autoroutes, ne sera pas retenue par le Gouvernement. Outre la question de sa compatibilité avec le droit de l'Union européenne régissant les péages, cette charge fiscale nouvelle ouvrirait peut-être droit à compensation, conformément aux dispositions des contrats liant l'État et les sociétés concessionnaires, ce qui signifie que les usagers en supporteraient au final le coût. Le Gouvernement a préféré proposer un rehaussement de barème de la redevance domaniale compte tenu de l'augmentation de l'avantage économique induit par l'occupation du domaine public.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15384

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 333

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3630